

Botmeno (Bodénéno)

Ce village se situe à environ 2 km au sud du bourg, en passant par Lestréviau. Il dépendait autrefois de la seigneurie de Pont-Sal. La famille LE DREVO en est originaire. Le 30 décembre 1666, Louis LE DREVO décède, laissant à sa veuve Jacqueline LE CLANCHE des enfants mineurs dont Pierre et Jeanne¹. Seule Louise est majeure par son récent mariage en 1665 avec Grégoire LE SOMMER (n°820), orphelin originaire de Lestréviau. Ce couple est donc le bienvenu pour travailler à Botmeno, où naissent au moins quatre enfants, Pierre vers 1668, Jacques vers 1670, Michel et Perrine. Mais peu après le décès Jacqueline LE CLANCHE en septembre 1677², il part pour le Gouastin, laissant l'exploitation familiale aux LE DREVO devenus depuis majeurs, certains par émancipation³. Ce n'est qu'en avril 1685 que Pierre LE DREVO acquiert officiellement les parts de ses consorts par congément pour la somme de 1403L.

6E2240 - Minutes LE MALLIAUD - 03/10/1678 (communiqué par F. RICHEZ)

Quittance

Pierre LE VIGOUROUX, veuf de Jeanne LE CLANCHE l'aînée, de Liorho en BADEN, a touché 90L faisant les $\frac{3}{4}$ dûs de la part de Grégoire LE SOMMER du Gouastin et Pierre LE DREVO de Botmeno, les deux en PLOUGOUMELEN, suite aux actes des 22/02/1666 et 21/01/1678.

B5550 - Largouet /s Auray - 17/04/1685

Congément

Pierre LE DREVO, subrogé aux droits de Messire Jérôme BOTHEREM DE QUINTIN TREMALLION, seigneur de ST MARS DE PONTSAL, acquiert les édifices de la frairie de Bot Meno en PLOUGOUMELEN pour 1403L 12s suivant le prisage effectué le 14/04/1685.

Contre les défenseurs

Grégoire LE SOMMER, Yves GOURDEN (...) de son épouse du premier mariage, ainsi que Louise LE DREVO sa femme, Guillaume LE PLUAR x Jeanne LE DREVO.

¹ Décret de tutelle des enfants mineurs de Louis LE DREVO le 03/01/1667 (B5546 - Largouet /s Auray).

² Inventaire après décès de Jacqueline LE CLANCHE le 11/03/1677 (B5573 - Largouet /s Auray).

³ Décret de curatelle de Pierre et Jeanne LE DREVO le 02/10/1676 (B5547 - Largouet /s Auray).